

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Distinctions pour l'excellente qualité du fromage 2024

Chaque année, l'interprofession Raclette du Valais AOP récompense les fromageries et les fromageries d'alpage ayant fabriqué des fromages qui se démarquent par leur qualité. Ainsi, 22 fromageries et 27 fromageries d'alpage ont reçu les distinctions de qualité tant convoitées pour la production de fromage de 2024.

Fruit d'un savoir-faire ancestral transmis de génération en génération, le Raclette du Valais AOP incarne l'essence même du terroir valaisan. Protégé par une appellation d'origine depuis 2007, il est aujourd'hui reconnu et apprécié tant en Suisse qu'à l'étranger.

Le succès du Raclette du Valais AOP dépend en fin de compte essentiellement du maintien constant d'une qualité élevée. Chaque membre de l'Interprofession y contribue par son comportement. Et ce succès est clairement visible au travers des participations réussies des fromageries et fromageries d'alpage aux concours nationaux et internationaux de fromage « Swiss Cheese Awards » de septembre 2024 et « World Cheese Awards » de novembre 2024.

La qualité est la priorité de l'interprofession „Raclette du Valais AOP“. La qualité et le personnel motivé dans les fromageries et fromageries d'alpages assurent, à long terme, le succès de cette spécialité fromagère valaisanne. L'interprofession mise sur le meilleur lait cru valaisan, une production certifiée et des règles de qualité très strictes pour sensibiliser le consommateur averti aux valeurs du Raclette du Valais AOP telles que la tradition, le caractère naturel et régional des fromages ainsi que la qualité, et pour garantir aux producteurs une bonne valeur ajoutée. Toutes les étapes depuis la production du lait à l'affinage en passant par la fabrication des fromages, sont contrôlées afin que les exigences de qualité strictes soient respectées. Seuls les Raclette du Valais AOP de première qualité arrivent sur le marché.

Chaque année, l'interprofession récompense les fromageries et les fromageries d'alpage ayant fabriqué des fromages qui se démarquent par leur qualité. Les fromageries et fromageries d'alpage qui obtiennent une moyenne de 18,8 points ou plus sur un maximum de 20 points au cours de l'année ou de la saison d'estivage sont récompensées. 2024 a été une année exceptionnelle sur le plan qualitatif. Le 21 mars 2025, 22 fromageries et 27 fromageries d'alpage ont reçu les distinctions de qualité tant convoitées à Châteauneuf.

Suite aux résultats de taxation, le canton a pu verser CHF 100'000.- et l'Interprofession CHF 149'665.- de primes de qualité aux fromageries et fromageries d'alpage pour l'année 2024.

L'interprofession félicite toutes les fromageries et fromageries d'alpage mises à l'honneur pour la production et l'affinage remarquables de leurs fromages au goût savoureux et corsé.

Interprofession Raclette du Valais AOP

Conthey, le 21 mars 2025

Renseignements :

- Malvine Moulin, Présidente de l'IPR (078 / 752 47 08)
- Urs Guntern, Directeur de l'IPR (079 / 418 78 72)

Annexes : liste des fromageries et fromageries d'alpage distinguées

Distinctions pour une bonne qualité des fromages 2024

Fromagerie	Appellation régionale	Etoile d'or	Etoile d'argent	Etoile de bronze
		Points	Points	Points
Ferme de Lisats	DENTS DU MIDI 1	19.50		
Visperterminen	HEIDA	19.35		
Lourtier	BAGNES 30	19.25		
Arbaz - La Fermette	ARBAZ	19.24		
Grengiols	GOMSER 55	19.23		
Isérables	ISERABLES		19.17	
Etièz	BAGNES 98		19.16	
Orsières	ORSIERES		19.14	
Fromagerie fermière Vétroz	VETROZ		19.12	
Reckingen	GOMSER 32		19.05	
Nendaz	NENDAZ		19.01	
Walker Bergkäserei	GOMSER 1		19.01	
Miex	MIEX		19.00	
Ayent	AYENT			18.95
Bio Bergkäserei Gluringen	BIO GOMSER 11			18.95
Simplon-Dorf	SIMPLON			18.92
Liddes	BAGNES 4			18.88
Ferme de Trontières	CRANS-MONTANA			18.88
Verbier	BAGNES 1			18.85
Anniviers	ANNIVIERS			18.83
Haudères	HAUDERES			18.83
St-Martin	ST-MARTIN			18.80

Fromagerie d'alpage	Appellation régionale	Etoile d'or	Etoile d'argent	Etoile de bronze
		Points	Points	Points
Fluhalpe	FLUHALP	19.58		
Champsot	CHAMPSOT	19.57		
Peule	PEULE	19.50		
Nava	NAVA	19.50		
Pâle	LA-PALE	19.50		
Pointet	POINTET	19.50		
Emaney	EMANEY	19.38		
Binneralp	BINNERALP	19.33		
Balavaux	BALAVAUX	19.33		
Thyon	THYON	19.26		
Champoussin	CHAMPOUSSIN	19.25		
Berroix	DENTS DU MIDI 36	19.23		
Chaux	CHAUX	19.20		
Corbyre	CORBYRE		19.17	
Serin	SERIN		19.17	
Bachalpe	BACHALP		19.13	
Bavon	BAVON		19.10	
Le Lein	LE LEIN		19.10	
Tovassière	DENTS DU MIDI 17		19.04	
Malève	MALEVE		19.01	
Fournoutz	FOURNOUTZ		19.00	
Moosalpe	MOOSALPE		19.00	
Rouaz	ROUAZ		19.00	
Lapisa	DENTS DU MIDI 31		19.00	
Coeur	COEUR		19.00	
Orzival	ORZIVAL		19.00	
Les Ars	ARS			18.92